



PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF DU LDAC
Vendredi 26 mars 2021
10H00 - 13H30
Réunion virtuelle - Zoom

Président : Iván López van der Veen
Vice-présidents : Béatrice Gorez, Juan Manuel Liria et Marc Ghiglia
Rapporteurs (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

1. **Bienvenue du Président. Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la précédente réunion.**
 - a. **Adoption du procès-verbal du dernier Comité exécutif (10 décembre 2020)**
 - b. **Adoption de l'ordre du jour.**

Le Président, M. Iván López, souhaite la bienvenue aux membres assistant à la réunion et aux observateurs, dont les représentants de la DG MARE, de la Commission européenne, la FAO, le CSTEP, le MAC, le MSC et autres représentants des états membres.

Après avoir compté les représentants des organisations membres présents (21 sur 24), le Secrétariat annonce que conformément à l'article XXIV des Statuts du LDAC, le quorum minimum (au moins 50 % des membres présents ou représentés) a été atteint pour l'adoption de décisions à la majorité simple, le cas échéant.

La liste complète des participants (membres et observateurs) se trouve jointe à titre d'**ANNEXE I**.

L'ordre du jour est ensuite adopté sans modifications ni commentaires.

Le procès-verbal de la précédente réunion du Comité Exécutif, tenue le 10 décembre 2020, est également adopté.

2. **Rapport économique annuel du CSTEP pour la flotte européenne de pêche lointaine.**

- a. **Présentation du Président du GTE du CSTEP pour le REA, Raúl Prellezo.**

Le Président du Groupe de travail d'experts (GTE) chargé du Rapport économique annuel (ou AER) du Comité scientifique, technique et économique de pêche (le CSTEP), M. Raúl Prellezo, commence son intervention en remerciant le LDAC pour sa collaboration, et en particulier M. Alexandre Rodríguez, le Secrétaire général, pour la coordination des chapitres régionaux consacrés à la flotte de pêche lointaine (NAFO, ICCAT, CTOI et COPACE).

Dans sa présentation, il analyse en détail les flottes de pêche lointaine et leur poids spécifique dans l'économie de l'UE : nombre de navires, volumes de captures et valeur des débarquements, personnes employées et retours économiques. Il poursuit ensuite en détaillant chaque ORGP, intégrant dans le domaine d'étude du rapport l'analyse économique du comportement des segments de flotte de pêche lointaine de l'UE. Il rappelle que les données analysées et validées par les états membres datent de 2018, mais que des efforts sont faits pour parvenir à une projection de données jusqu'à 2020 dans un avenir proche. Le rapport comprend aussi cette année une estimation initiale de l'impact de la Covid-19 pour les activités des différentes flottes, travail qui devrait se poursuivre dans le rapport de cette année.

La présentation de M. Prellezo est disponible en cliquant sur ce lien :
https://ldac.eu/images/Presentaci%C3%B3n_R_Prellezo_STECF_AER_2020.pdf

Le contenu intégral du rapport annuel complet du CSTEP est disponible au téléchargement en cliquant sur :

https://stecf.jrc.ec.europa.eu/reports/economic/-/asset_publisher/d7le/document/id/2788167?inheritRedirect=false&redirect=https%3A%2F%2Fstecf.jrc.ec.europa.eu%2Freports%2Feconomic%3Fp_p_id%3D101_INSTANCE_d7le%26p_p_lifecycle%3D0%26p_p_state%3Dnormal%26p_p_mode%3Dview%26p_p_col_id%3Dcolumn-2%26p_p_col_pos%3D1%26p_p_col_count%3D2

b. Question posées et prochaines étapes :

Après la série de questions et les commentaires des membres, il est convenu d'agir comme suit :

ACTION :

Création d'un groupe d'étude sur les aspects socioéconomiques des données halieutiques liées à la flottille de pêche lointaine : le groupe examinera le dernier Rapport économique annuel du CSTEP et cherchera à améliorer la collaboration entre les opérateurs et les parties prenantes concernées avec le groupe du CSTEP, de sorte à améliorer l'analyse et l'évaluation qualitative des données par segment de flotte (métiers). À cet effet, plusieurs variables et indicateurs économiques seront analysés, comme la structure des coûts (carburant compris), les salaires, l'emploi (à temps plein), la rentabilité brute et nette ou les prix et la valeur des débarquements, entre autres.

3. Mise à jour des activités des Groupes de travail

a. Rapports : GT1, GT4 et GT5.

M. Michel Goujon, Président du GT1, M. Julio Morón, Président du GT4, et M. Julien Daudu, Président du GT5, résument les actions en cours depuis les dernières réunions de chaque groupe. Les rapports ont été envoyés par courrier électronique aux membres après chaque rencontre des GT.

b. Résumé de l'intervention du LDAC lors de la réunion Inter-CC du 22 février 2021.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, résume le contenu de la réunion Inter-CC de coordination avec la DG MARE du mois de février, consacrée à l'analyse des aspects liés au Brexit. Le procès-verbal de cette réunion est disponible en suivant ce lien :

https://ldac.eu/images/Minutes_inter-AC_Brexit_22_02_2021.pdf

Il résume aussi le contenu de la réponse de la Directrice Mme. Vitcheva sur le processus de consultation tenu à la fin de l'année passée et au début de celle-ci, dont le but était de recueillir des idées pour améliorer le fonctionnement opérationnel des Conseil consultatifs et la participation des parties prenantes du Royaume-Uni aux réunions des CC. Il souligne que la Commission insiste sur la tenue plus fréquente de réunions intersessions de coordination avec les CC, ce qui permettra de disposer d'informations plus précises sur les questions transversales comme par exemple le Brexit. Et les Conseils consultatifs sont animés à rédiger des avis conjoints sur des questions d'intérêt commun pour des raisons de coordination et d'efficacité.

Suite à quoi le Président, M. Iván López, déclare qu'il est à son avis important de tenir des réunions consacrées aux questions transversales pour les divers CC, mais qu'il ne faut pas perdre de vue que les débats menés au sein de chaque conseil consultatif sont riches et profonds et qu'il faudrait éviter que ces réunions inter-CC ne viennent remplacer les débats avec les représentants de la DG MARE au sein de chaque CC. Pour lui, il est très positif de travailler avec d'autres CC sur2

des questions comme celle soulevée par M. Raúl García (WWF) : que le MEDAC, le LDAC et le SWWAC puissent agir de concert sur les aspects de la gestion des pêches avec le Maroc.

c. Réflexions complémentaires : organisation de Groupes de travail / Groupes de réflexion

Le Président du LDAC, M. Iván López, explique qu'à cause de la pandémie le travail se fait presque essentiellement par voie télématique, et que lors de l'Assemblée générale il faudrait approuver un protocole règlementant l'activité virtuelle et la réalisation des travaux des Groupes de travail et Groupes de réflexion.

ACTION : Le Secrétariat enverra la version finale du projet de code de conduite pour la tenue de réunions virtuelles présenté au mois de décembre 2020, à soumettre à l'Assemblée générale du mois de mai pour pouvoir l'introduire officiellement aux règles de procédure du LDAC.

d. Elections à la tête des Groupes de travail

Le Président, M. Iván López, informe les membres du LDAC des résultats des élections tenues au sein des Groupes de travail 1, 4 et 5. Ont été élus par consensus et travailleront de façon collégiale les Présidents et Vice-présidents suivants :

- GT1 : Président : Michel Goujon (ORTHONGEL) / Vice-présidente : Antonia Leroy (WWF)
- GT4 : Président Julio Morón (OPAGAC) / Vice-présidente : Sara Fröcklin (SSNC)
- GT5 : Président : Julien Daudu (EJF) / Vice-président : Daniel Voces (Europêche)

Le Président du CC félicite les élus et précise que leur mandat, et donc la période de coordination qui en découle, sera de 3 ans, jusqu'au 31 mai 2024, coïncidant avec la fin de l'exercice financier du LDAC.

4. Mise à jour concernant la contribution du LDAC aux processus de gestion halieutique en haute mer.

4.1. Résultat du 34^e COFI de la FAO.

Le représentant de la CE, M. Marc Richir, résume les conclusions auxquelles est parvenu le 34^e Comité des Pêches de la FAO (COFI), qui s'est déroulé virtuellement pour la première fois de son histoire. Ce COFI a compté avec une forte participation des délégations nationales des parties contractantes et avec la présence de près d'une centaine de membres et observateurs inscrits (y compris du secteur de la pêche et des ONG).

Il souligne deux éléments importants : 1. La célébration du 25^e anniversaire du Code de Conduite pour une Pêche Responsable et 2. La Déclaration intergouvernementale pour la pêche et l'aquaculture durable adoptée lors de cette rencontre. Le contenu de la Déclaration en question est très important car il permet à la FAO de réaffirmer l'importance du secteur de la pêche pour l'alimentation humaine et consolide son rôle au cœur des différents fora internationaux liés à la gestion des océans et ayant un impact sur la pêche.

L'ampleur de l'agenda et le manque d'accords préalables permettant de réduire le nombre de questions à traiter ont compliqué cette réunion du COFI. Il a même été envisagé de tenir un sous-comité des pêches et d'aborder la question des transbordements, mais finalement le tout a été repoussé à 2022. Les membres de la FAO et du COFI ont été appelés à travailler conjointement₃

sur la rédaction de directives en matière d'aquaculture durable, du fait de la croissance et du développement de cette activité dans le monde. De fait, la CE travaille aussi sur des directives visant à rendre l'aquaculture plus durable du point de vue environnemental.

Ont également été abordés des aspects comme la sécurité à bord des navires de pêche et les lignes directrices sur la prévention des risques professionnels et la sécurité en mer.

Et un plan d'action a été appuyé pour faire de 2022 l'année de la pêche artisanale.

Par ailleurs, les débats ont porté sur le Contrat vert européen (ledit « Green Deal »), qui comprend l'initiative « De l'étable à la table » (F2F pour les sigles issus de l'anglais « From Farm To Fork ») et la Stratégie de biodiversité comme instruments permettant de garantir la conservation et l'emploi durable des ressources.

Il y a aussi eu des références au bruit anthropogénique sous-marin mais elles sont restées vaines du fait du manque d'appuis.

M. Richir a enfin souligné l'existence de propositions visant à améliorer le fonctionnement interne et le travail du COFI à l'avenir. De fait, cette année il s'est avéré que le processus de préparation de la réunion n'a pas été très transparent quant aux contenus à inclure à l'ordre du jour. Pour l'année prochaine, un travail préparatoire plus exhaustif avec les pays devrait avoir lieu, à travers un groupe d'experts dédié placé sous la responsabilité de la nouvelle présidence du Japon.

Mme. Mariana Toussaint, du service des pêches de la FAO, précise que la 34^e session du Comité des Pêches de la FAO (COFI) a eu lieu début février 2021 de façon virtuelle, avec la participation de 96 membres et 32 observateurs. Au cours de la session, les membres ont analysé le rapport contenant les décisions et recommandations de la 17^e session du sous-comité du commerce du poisson de la FAO (COFI:FT), qui reprend et met à jour les activités commerciales en cours réalisées par la FAO en lien avec le COFI:FT.

D'après ce rapport, les membres du COFI ont demandé à la « *FAO de continuer d'œuvrer à l'élaboration d'orientations concrètes, volontaires et non-contraignantes sur la responsabilité sociale dans les chaînes de valeur des pêches, à partir des instruments et des directives internationaux en vigueur et en coopération avec les organisations spécialisées concernées et les parties prenantes;* » (résolution 39 du document de conclusions).

Pour pouvoir poursuivre ce travail de façon inclusive et collaborative, la FAO a prévu d'organiser une série de réunions régionales dans le monde entier avec la participation de représentants des pays, d'experts de la FAO dans les bureaux régionaux ou nationaux et spécialistes régionaux désignés ou fonctionnaires nationaux, avec la collaboration d'autres agences de l'ONU.

Quant à la responsabilité sociale de la chaîne de valeur du poisson, le Comité a demandé à la FAO de poursuivre son travail sur ce document d'orientation de nature volontaire et non-contraignante, dans la lignée des instruments juridiques existants et en travaillant en coordination avec les agences compétentes des Nations Unies et les parties prenantes.

La partie générale ayant été développée, le travail porte maintenant sur 6 annexes. Pour le prochain Sous-comité du commerce du poisson (COFI:FT), la rédaction d'un document visant à fournir plus de clarté et à contextualiser le secteur a été demandée. Il s'agit aussi d'expliquer le

rôle de la FAO dans ce processus et d'identifier les parties prenantes et les compétences de base.

Au cours des mois à venir, plusieurs réunions régionales avec les états membres auront lieu.

Enfin, Mme. Toussaint indique que le document de travail présenté au Sous-comité du commerce du poisson de la FAO, contenant le processus de rédaction de l'orientation et le projet de ligne directrice est disponible sur : <http://www.fao.org/3/nb389en/nb389en.pdf>

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) se félicite que la FAO ait entendu les propositions qui lui ont été faites. Le recueil et la publication de toutes les déclarations envoyées par écrit sont une bonne nouvelle et elle souhaite qu'il en aille de même à l'avenir dans un souci de transparence. Elle remercie en particulier M. Richir pour sa disponibilité personnelle envers le LDAC, puisqu'il s'est réuni à titre préparatoire avant le COFI et qu'il a fait de grands efforts avec l'équipe de négociation de l'UE pour recueillir les inquiétudes manifestées par le LDAC et les ONG qui veillent à la durabilité des communautés de pêche africaines. Les ONG désirent aussi remercier le COFI pour sa prédisposition à aborder les enjeux et les menaces auxquels fait face la pêche artisanale, et jugent extrêmement positif que les communautés côtières aient été prises en considération.

Le représentant de la CE, M. Marc Richir, précise qu'il faut continuer à faire passer ces messages de durabilité et que la visibilité de la pêche à petite échelle doit aussi en faire partie, sans oublier les orientations en matière de responsabilité sociale.

Il souligne que le travail d'arbitrage voué à inclure les divers courants d'opinions est de plus en plus important.

En effet, l'aquaculture a beaucoup progressé en Asie, d'où l'importance de la rendre durable. Il est donc fondamental de tenir compte de la stratégie F2F.

M. Juan Manuel Trujillo (ETF) encourage la CE et la FAO à poursuivre ce travail pour accorder plus de substance à la durabilité sociale, la pêche constituant une ressource génératrice de millions d'emplois, importante pour le développement de l'économie et de l'industrie. Dans le cadre de l'UE, il est essentiel de transposer la Convention C188 et la directive communautaire pour améliorer les conditions sociales. De plus, il convient de faire de même avec l'accord de l'OMI sur la convention STCW-F pour la formation et la sécurité des équipages à bord des navires de pêche. Enfin, elle manifeste son soutien au guide de la FAO et espère que le Comité de dialogue social pourra collaborer plus fermement avec l'OIT pour encourager le guide de bonnes pratiques de responsabilité sociale et accorder plus d'importance aux interlocuteurs sociaux.

Mme. Mariana Toussaint, de la FAO, nuance et indique que l'OIT et la FAO entretiennent de très bonnes relations mais que leur composition et leur façon de travailler est différente. Les deux collaborent et se demandent mutuellement de l'aide technique lorsqu'elles en ont besoin. De plus, elle souligne que le guide d'orientation sur la responsabilité sociale le long de la chaîne de valeur s'adresse aux acteurs des entreprises et non pas aux pays membres.

Pour terminer, M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, remercie la CE et l'équipe de la DG MARE et souligne que la délégation communautaire a bien pris note des commentaires du LDAC dans le document (par exemple par rapport à la recommandation 39 précitée).

4.2. Processus relatifs aux politiques de gestion et conservation des ressources halieutiques en haute mer.

La représentante de l'EBCD, Mme. Despina Symons, résume les décisions et les processus principaux pour cette année dans le cadre de la Convention sur la biodiversité (CBD) :

- La définition des objectifs de biodiversité post-Aichi 2020 va se poursuivre : un groupe de travail a été constitué pour préparer ces objectifs au plan international et une autre réunion avant la Conférence des parties (COP en anglais) sur la Biodiversité (ou CBD) du mois de septembre 2021 est prévue. Le nouvel objectif cadre ne comprend pas les objectifs par secteurs et ne fait pas référence à la pêche, ils sont liés au climat avec des objectifs à l'horizon 2030.
- Le processus de désignation et de mise en place de l'objectif de 30 % de Zones marines protégées dans les eaux internationales fait l'objet de débat. De même, l'inclusion de la définition d'autres mesures de conservation efficaces par zones (ou OECM pour les sigles en anglais) est envisagée dans cette définition des ZME. À cet égard la FAO développera des directives pour la tenue d'une série d'ateliers régionaux. Elle souligne que l'EBDC coordonnera un atelier NEAFC, NAFO et WCPFC afin d'identifier différents aspects. À cet égard, le CIEM organisera aussi un groupe de travail et délivrera un rapport au mois de mai.
- Initiative de préparation pour un dialogue mondial (« global dialogue ») entre les ORGP et les différents acteurs qui aura lieu en Corée au mois de mars.

Le président, M. Iván López, remercie Mme. Symonds pour ce résumé complet de la situation, et étant donné le peu de temps disponible pour la présentation, il est décidé ce qui suit :

ACTION : Mme. Symonds sera invitée à élargir sa présentation concernant les processus de CBD et de gouvernance internationale lors de la prochaine réunion du Comité exécutif prévue pour le mois de mai.

5. Organisation du débat sur la gestion des pêches de l'Atlantique nord.

Le Président, M. Iván López, présente ce point en demandant comment il va falloir aborder le scénario post-Brexit du point de vue du LDAC en qualité d'organe consultatif dans les négociations bilatérales et multilatérales de l'UE avec les pays tiers pour la conservation et la gestion des ressources halieutiques dans l'Atlantique nord.

Il remercie le représentant de la CE M. Erik Lindebo et son équipe pour leur présence et leur implication dans les différentes réunions. Partant de la lettre reçue de la Directrice générale de la DG MARE, Mme. Vitcheva¹, M. López estime fondamental de connaître l'avis des membres pour pouvoir envisager la création d'un groupe de réflexion spécifique et débattre/approuver un document lors des réunions du LDAC du mois de mai.

M. López estime que le Brexit fait du Royaume-Uni un pays tiers à tous les effets, et donc englobé dans la Dimension externe de la PCP. Il faut donc étudier les relations à venir, puisque le LDAC est concerné au même titre que d'autres CC (NSAC, NWWAC, SWWAC, PELAC, etc.). À son avis, une

¹ Lettre disponible ici : https://ldac.eu/images/Letter_CV_Brexit_Inter-AC_08_03_2021.pdf

possibilité de diviser le travail consisterait à séparer les aspects techniques par pêcherie ou par bassin (autres CC) des aspects politiques de négociation (LDAC).

Pour cela, il propose la restructuration du GT2 du LDAC et suggère que le LDAC soit le conseil consultatif chargé de coordonner et recueillir toutes les informations d'autres CC également impliqués en vue de préparer les négociations avec la DG MARE.

M. Raúl García (WWF), concernant la composition des membres des différents groupes de réflexion et de travail, prend comme exemple son organisation et explique que la structure est internationale. Sur certaines questions les antennes européennes ne fournissent aucun soutien (par exemple les filets dérivants dans l'Océan Indien), mais parfois elles aimeraient pouvoir compter sur le soutien d'experts de ces pays tiers. Il ajoute aussi que s'il est impossible de fonctionner comme cela, les membres des organisations sectorielles de pêche représentant les sociétés mixtes seraient également susceptibles d'entrer en conflit d'intérêts et on assisterait à des mouvements d'opposition. Le cas échéant, il aimerait pouvoir compter sur les connaissances de WWF International pour certaines questions et demande donc une réflexion à ce sujet.

M. Iván López, Président du LDAC, est d'accord sur le fait qu'il faut bien étudier la composition des groupes de travail et des groupes de réflexion. Il souligne que c'est la représentation de l'organisation qui compte, et non pas la nationalité des personnes qui la composent, mais qu'il faudrait tenir compte de la représentation détenue dans chaque cas.

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) estime que la réflexion sur cette question doit être menée en pensant à long terme. Il faudrait définir ce que l'on considère être un conflit d'intérêts et ce que cela signifie être observateur actif. Elle pense que ces deux questions pourraient être débattues au sein d'un groupe de réflexion ad hoc consacré au Brexit.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, explique clairement par écrit (à travers la fonction de chat de la réunion virtuelle) la procédure actuelle : *« Conformément à la PCP de l'UE, les représentants du secteur de la pêche et d'autres groupes d'intérêts de pays tiers, notamment les représentants d'ORGP, ayant un intérêt, en matière de pêche, dans la zone ou les pêcheries relevant d'un conseil consultatif donné, peuvent être invités à y participer à titre d'observateurs actifs. C'est ce que prévoit l'article 2, lettre k) de l'annexe III du Règlement de la PCP. Ils peuvent également se faire rembourser leur participation aux réunions conformément à l'article 6, point 2, du Règlement.*

Pour ce qui est de la participation des ressortissants de pays tiers en représentation d'organisations de l'UE, la possibilité existe pour les membres du LDAC de nommer/proposer des collègues de leur réseau comme coordinateurs techniques et scientifiques qui prendront part à titre d'experts à des groupes de travail et groupes de réflexion.

La question du conflit d'intérêts est un concept différent du point de vue juridique et doit être analysé à chaque fois au cas par cas, indépendamment de la nationalité. »

ACTION approuvée :

- Convoquer un groupe de réflexion pour débattre du rôle du LDAC dans la situation post-Brexit.

Le représentant de la CE, M. Erik Lindebo, remercie les participants pour leurs interventions et déclare que ce débat est bénéfique pour les Conseils consultatifs. Il anime donc à continuer dans cette voie. À son avis, le cadre d'action ou l'avis des CC sur les questions liées au Brexit exigent des définitions juridiques et une délimitation claire de compétences ; il faudra donc adapter les attentes quant au développement de l'application des questions de pêche dans le cadre du traité de commerce et de coopération (TCA) entre l'UE et le Royaume-Uni. Pour cela, la DG MARE a₇

créé une unité spécifique pour les accords du Nord, un gros travail est en cours et les débats se poursuivront entre les parties prenantes.

Le Président, M. Iván López, remercie le représentant de la CE et met la collaboration du LDAC à la disposition de la CE pour la rédaction d'avis sur toute question qui lui serait soumise.

ACTION :

- Composition, rôle et fonctionnement des Conseils consultatifs dans le contexte du processus de Brexit : le LDAC suivra l'évolution des négociations sur la mise en place du TCA dans le domaine de la pêche et contactera les CC concernés pour réfléchir à la question. La possibilité de créer un groupe de réflexion coordonné inter-CC sera envisagée.

6. Organisation du débat sur les certifications sociales dans l'UE.

a. Introduction du Président.

Le Président, M. Iván López, explique qu'il existe actuellement de nombreuses certifications internationales, beaucoup privées et de type B2B. L'une des plus connues est celle du MSC (le Marine Stewardship Council) et il souligne l'apparition d'une nouvelle certification appelé FISH.

[OBSERVATION du Secrétariat : *FISH est un programme de certification volontaire, indépendant et agréé pour les pratiques professionnelles à bord des navires dans les pêcheries de captures sauvages dans le monde entier. Le Standard FISH a été développé pour garantir aux acheteurs des produits de la mer que le poisson qu'ils achètent et qui leur est vendu est capturé par des équipages qui sont : recrutés et engagés de manière déontologique ; traités avec respect à bord ; payés convenablement ; et peuvent engager des procédures dans les situations de plainte.*

Plus d'informations sur : <https://fishstandard.com/>

M. López dit que bien souvent, dans certaines zones, on trouve des certifications qui sont en-dessous des standards sociaux minimum stipulés par l'OIT dans la Convention C188, ce qui peut donner lieu à confusion pour les distributeurs, les détaillants et les consommateurs. Par exemple en Europe ces standards seraient inférieurs au minimum prévu par la loi du point de vue de la durabilité sociale.

M. Julien Daudu (EJF) soutient l'idée et l'approche de M. López. Mais pour lui, il vaut mieux ne pas inclure cette donnée dans l'avis du LDAC consacré à l'égalité des conditions (ou LPF pour *level playing field* en anglais), déjà très long et prolix. Il suggère de plutôt se centrer sur la rédaction d'un avis spécialement consacré à ce point.

Par ailleurs, M. Daniel Voces (Europêche) souligne que dans le monde on trouve plus de 200 étiquettes qui certifient la dimension environnementale et sociale de la pêche. Il faudrait donc faire la différence entre ce qui est obligatoire et ce qui est volontaire, et aussi différencier les seuils minimum que tous devraient respecter. Europêche effectue un suivi de cette question avec l'ETF et l'ITF pour garantir le respect des droits du travail et de conditions de travail dignes au-delà de ce que prescrit le cadre législatif. Il propose sa collaboration pour participer à ces débats.

M. Juan Manuel Trujillo (ETF) est d'accord avec Iván et Daniel sur la consolidation du respect de la réglementation internationale en matière de sécurité maritime et de droits du travail pour les travailleurs de la pêche. Il défend le travail en la matière du Comité de dialogue social européen

qui porte sur des propositions d'inclusion des acquis internationaux dans la réglementation communautaire.

b. Prochaines étapes.

L'**ACTION** suivante est accordée :

- **Créer un groupe de réflexion sur la certification sociale et des conditions de travail et leur impact pour le marché communautaire : le groupe analysera les exigences volontaires et les exigences obligatoires existantes liées aux certifications sociales (FISH compris), ainsi que les standards minimum à respecter conformément aux instruments internationaux existants en matière de sécurité maritime et de conditions de travail décentes en mer (par exemple, OIT C188, OMI STCW-F, Directive des interlocuteurs sociaux de l'UE, etc.).**
- **Le LDAC invitera à assister aux délibérations de ce groupe de réflexion la FAO, l'ITF, l'OIT et autres experts techniques à participer en qualité d'observateurs.**

7. Comment améliorer la qualité des avis sur la base de l'approche écosystémique de la gestion de la pêche (EAFM)

Mme. Antonia Leroy (WWF) effectue une présentation disponible sur :

https://ldac.eu/images/Presentation_A.Leroy_ecosystem_approach_2021.pdf

Suite à la présentation de Mme. Leroy, et vue l'importance d'intégrer l'approche écosystémique pour l'ordonnancement de la pêche dans les eaux internationales, les **ACTIONS** suivantes sont décidées :

- **Ajouter cette question à l'ordre du jour au Comité exécutif / à l'Assemblée générale du mois de mai, pour avoir le temps d'en débattre avec les membres.**
- **Les instigateurs de cette initiative rédigeront une note de synthèse dotée d'un schéma structuré (cadre de recueil des données, architecture juridique et structure de conseil à l'UE, aux ORGP et au RSC) sur la base du document de recherche « *How to improve EAFM advice within the CFP* » (amélioration des avis AEFM dans la PCP de l'UE) publié par Elsevier et la présentation y afférente effectuée par le WWF sur la question.**

8. Participation au Comité consultatif de l'Agence européenne de contrôle des pêches : choix de représentants du LDAC.

Le Président, M. Iván López, indique que la prochaine réunion du Comité consultatif de l'AACP aura lieu le jeudi 15 avril 2021. Il est donc nécessaire de choisir un représentant pour y assister puisque ces dernières années la représentation du LDAC était assurée ponctuellement par le Président, le Vice-président et le Secrétaire général.

Le Secrétaire général, Alexandre Rodríguez, précise qu'être le représentant du LDAC auprès de l'AACP implique de participer à deux réunions par an (normalement en mars-avril et en septembre-octobre) à Bruxelles ou à Vigo, de façon présente (ou virtuelle en temps de Covid) et d'effectuer un suivi des actions. Le Secrétaire général ajoute qu'il y assistera autant que possible en tant qu'observateur actif pour offrir le soutien technique du LDAC au représentant désigné.

DÉCISION : Après un bref débat, il est convenu que M. Julien Daudu, Président du Groupe de travail 5 consacré aux questions horizontales (dont les aspects de contrôle et de pêche INN)⁹



sera le représentant permanent du LDAC aux réunions de l'AECP. S'il ne peut y assister, le suppléant sera le Vice-président du GT5, M. Daniel Voces (Europêche).

9. Clôture de la réunion

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Président déclare la séance levée. Il remercie les représentants de la Commission européenne pour leur participation, les membres et observateurs pour leur présence et leur participation, et le Secrétariat du LDAC pour son travail d'organisation et de coordination logistique et documentaire.

La séance est levée à l'heure prévue.

ANNEXE I : LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES
Comité Exécutif du LDAC
vendredi 26 mars 2021, vidéoconférence

PERSONNES PRÉSENTES

1. Iván López. Président. AGARBA/CEPESCA
2. Béatrice Gorez. Première vice-présidente. CFFA-CAPE
3. Juan Manuel Liria. Deuxième vice-président. CEPESCA
4. Javier Garat. CEPESCA
5. Juan Manuel Trujillo. ETF
6. Rosalie Crespín. CNPMEM
7. Roberto Alonso. AIPCE-CEP
8. Emil Remisz. NAPO
9. Despina Symons. EBCD/ Stavroula Kremmydiotou/Jacopo Pesqueiro. EBCD
10. Rob Banning. DPFA
11. Raúl García. WWF
12. Francisco Mari. BFW
13. Esben Sverdrup-Jensen. DPPO
14. Christine Adams. Seas at Risk
15. Luis Vicente. ADAPI
16. Vanya Vulperhorst. OCEANA
17. Erik Olsen. The Danish Society
18. Sean O'Donoghue. KFO
19. Aivaras Labanauskas. Lithuanian Long Distance Fisheries Association

Présidents et Vice-présidents des GT

20. Julio Morón. OPAGAC
21. Michel Goujon. ORTHONGEL
22. Julien Daudu. EJF
23. Sara Fröcklin. SSNC
24. Antonia Leroy. WWF
25. Daniel Voces. EUROPÊCHE

OBSERVATEURS

26. Edelmiro Ulloa. Anapa, Anamer, Agarba et Acemix
27. David Troncoso. ANASCO
28. Yaiza Dronkers. International Pole & Line Foundation
29. Ferenc Szalay. Confédération Internationale de la Pêche Sportive.
30. Rosalie Tukker. EUROPÊCHE
31. Raúl Pallezo. AZTI-BRTA
32. Marc Richir. CE (point 4. Mise à jour sur la contribution du LDAC à l'ONU/la FAO)
33. Erik Lindebo. CE (point 5. Débat sur l'Atlantique nord)
34. Mariana Toussaint. FAO
35. Alberto Martin. MSC
36. Jean-Christophe Vandavelde. The Pew Charitable Trusts
37. Anna Gruszczynska. Ministère de l'économie maritime et de la navigation intérieure - Pologne
38. Pedro Reis. MAC
39. Sonia Doblado. Coordinatrice Projet Farfish - LDAC
40. Alexandre Rodríguez. Secrétaire général. LDAC
41. Manuela Iglesias. Secrétariat du LDAC - Politique et communications.
42. Marta de Lucas. Secrétariat du LDAC - Administration et finances.